

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

2019

Revue de Presse n°3 du 3 octobre 2019

Actualités de l'Enseignement Supérieur	2
Actualités de l'Enseignement 1 ^{aire} & 2 ^{aire}	6
Articles thématiques	7
Vie étudiante	8

AEFE-SORES

RP-SORES-2019-10-03

Actualités de l'Enseignement Supérieur

Actu | Conférence de presse de rentrée

« **Rentrée universitaire: ce qui va changer en 2020** », **LE FIGARO**, publié le 24/09/2019.
https://etudiant.lefigaro.fr/article/rentree-universitaire-ce-qui-va-changer-en-2020_c3af7c6c-ddda-11e9-ba14-f333697d75a1/

« Après Jean-Michel Blanquer il y a un mois, c'était au tour de Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de faire sa traditionnelle conférence de presse de rentrée, vendredi 20 septembre. Une occasion pour la ministre de revenir sur le déroulement de l'édition 2019 de Parcoursup, mais aussi, de donner plus de détails sur les nouveautés qui verront le jour lors de cette année universitaire 2019/2020. [...]

- Encore plus de formations sur Parcoursup

En janvier 2020, toutes les formations reconnues par l'état seront sur Parcoursup, comme le souhaitait la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE). De très nombreux établissements, tels que Sciences Po Paris, les IEP de région, l'université Paris Dauphine, toutes les écoles de commerce post-bac, les écoles de formation des métiers de la culture, les instituts de formation aux professions paramédicales, les écoles supérieures de cuisine, mais également de nouvelles formations en apprentissage, rejoindront cette année la plateforme d'orientation. [...]

En 2019, 14 742 formations étaient présentes sur la plateforme. Cette année, plus de 600 nouveaux cursus vont à leur tour faire leur entrée sur le portail. Un bon moyen pour le ministère de l'Enseignement supérieur d'offrir aux candidats une meilleure visibilité sur toutes les formations existantes.

- Une meilleure visibilité sur la qualité des formations

Pour que les candidats puissent faire la différence entre les formations reconnues par l'état et les autres, le ministère entend mettre en place «une signalétique» spécifique sur Parcoursup. Lors de sa conférence de presse de rentrée, Frédérique Vidal a déclaré qu'à partir de cette année, un «label spécifique comportant la mention du contrôle de l'État» allait être prévu pour chaque type de formation. [...]

Actu | Parcoursup

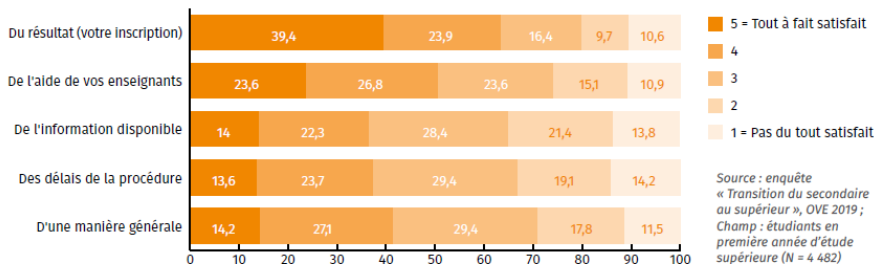
« **L'orientation étudiante à l'heure de Parcoursup : des stratégies et des jugements socialement différenciés** », **OVE Infos**, publié 09/2019.
<http://www.ove-national.education.fr/publication/ove-infos-n39/>

« La loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants a modifié la procédure de gestion des vœux d'affectation des étudiants de l'enseignement supérieur français, avec l'introduction de la plateforme Parcoursup, en remplacement du système Admission Post-Bac (APB). [...]

Dans ce cadre, l'Observatoire national de la vie étudiante a lancé en 2019 une enquête inédite portant à la fois sur la transition du secondaire au supérieur (évolution des conditions de vie), les choix d'orientation à la sortie du secondaire et les processus de traitement de ces choix. Cette enquête, qui a porté sur la

GRAPHIQUE 2 : ÉVALUATION DE LA PROCÉDURE PARCOURSUP PAR LES ÉTUDIANTS SELON DIFFÉRENTS CRITÈRES (EN %)

Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) de la procédure d'orientation Parcoursup ?



première version de la plateforme mise en place en 2018, ne tient donc pas compte des évolutions apportées à la procédure Parcoursup dès sa deuxième année de mise en service ; les étudiants interrogés étaient inscrits pour la première fois en 2018-2019 à l'université et en classe préparatoire en France.»

http://www.ove-national.education.fr/wp-content/uploads/2019/09/OVE-INFOS-39_Transition-secondaire-superieur.pdf

Actu | Parcoursup (suite)

«J. Teillard : "Il n'y a pas de système parfait, y compris sur Parcoursup."», EDUCPROS, publié le 26/09/2019.

<https://www.letudiant.fr/educpros/entretiens/j-teillard-il-n-y-a-pas-de-systeme-parfait-y-compris-sur-parcoursup.html>

« Chargé de mission Parcoursup auprès du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche depuis deux ans, Jérôme Teillard revient sur le bilan de la procédure d'admission postbac. Comme les candidats de la session 2019, le responsable se dit globalement satisfait mais convaincu que le système demande encore quelques améliorations.

- Quel bilan faites-vous de la deuxième saison de Parcoursup ?

L'intégration de 1.500 nouvelles formations sur Parcoursup en 2019 est une réussite alors on peut s'estimer satisfait dans l'ensemble. Même s'il faut reconnaître que pour certaines formations, il y a eu beaucoup de candidatures et donc beaucoup de déception chez les candidats. On a apporté plus visibilité sur les attendus des formations et il y a aussi eu un vrai travail d'accompagnement auprès des établissements, la dynamique de la loi ORE progresse.

Cependant, l'objectif est d'aller encore plus loin. On a toujours une marge de progression : intégrer de nouvelles formations, améliorer la lisibilité des attendus, prendre le temps d'expliquer nos procédés... Vous savez, il n'y a pas de système parfait. Les gens ont une attente vis-à-vis du service public, même s'il y a des critiques parfois véhémentes, cela reste positif et constructif. [...]

- L'arrivée des IFSI sur Parcoursup en 2019 a beaucoup été discutée, notamment du côté des candidats, ne craignez-vous pas que cela se reproduise avec les nouvelles formations introduites en 2020 comme les IEP ou les écoles d'art ? [...]

Pour les 600 formations qui arrivent sur la plate-forme l'année prochaine, on s'y prépare depuis plus d'un an. On a déjà commencé à les accompagner, on n'est plus dans l'urgence et on a aussi plus d'expérience. Les nouvelles formations doivent maintenant comprendre nos exigences mais la plupart connaissent les grands principes. [...]

- Quelles sont les nouveautés prévues pour la session 2020 ?

Nous n'avons pas encore fait un bilan complet de cette deuxième année. Nous travaillons actuellement avec un panel de lycéens, de professeurs principaux, de proviseurs, de responsables du supérieur et de parents pour avoir leur ressenti et connaître nos pistes d'amélioration. On a engagé le même processus depuis le 13 septembre avec les formations, on a besoin de retours.

Parmi les nouveautés, nous prévoyons déjà de faire une analyse complète des attendus locaux de chaque formation pour permettre une meilleure compréhension à l'échelle des candidats.

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Frédérique Vidal, a aussi annoncé l'arrivée d'un nouveau dispositif, ParcourPlus. Nous sommes partis du constat qu'il y avait un nouveau public sur la plate-forme et que nous devons faire un vrai travail avec les formations continues et les conseils régionaux pour mieux les accompagner ces candidats en reprise d'étude. On va notamment travailler avec France Compétences pour tenir compte des spécificités de ce public pour leur proposer le processus le plus adapté.

- L'accompagnement des candidats était aussi au cœur de l'attention cette année, y a-t-il d'autres améliorations prévues à ce sujet ?

Nous allons probablement conserver ce qui a fonctionné cette année comme l'accompagnement (points d'étape, répondeur automatique) et le calendrier général.

On poursuit aussi notre lancée concernant le dispositif "oui, si". En deux ans, 32 millions d'euros ont été attribués aux établissements pour développer ce processus dont 8 millions en 2019. Si cela est suffisant ? 32 millions, c'est déjà un énorme budget. Recteurs et formations sont en discussion pour connaître exactement les besoins. On va renforcer l'exigence sur la clarté des informations à propos des "oui, si" car il y a encore des efforts à faire pour montrer leur intérêt. L'objectif, c'est que plus de formations l'adoptent pour permettre avant tout la réussite des étudiants.»

Actu | Études de santé

«Ce qu'il faut retenir sur MMOP, la nouvelle première année de médecine», LE FIGARO, publié le 27/09/2019.

https://etudiant.lefigaro.fr/article/ce-qu-il-faut-retenir-sur-mmop-la-nouvelle-premiere-annee-de-medecine_13b6d668-e125-11e9-92fa-206a0a76798b/

« La première année commune aux études de santé (Paces) et le numerus clausus ne seront bientôt qu'un lointain souvenir. Le 26 juillet 2019, la loi santé menée par la ministre Agnès Buzyn a été promulguée au Journal officiel. L'objectif: «Augmenter de 20 % le nombre de médecins». Désormais, l'accès à ces études sera régulé par un numerus apertus: ce seront désormais les facultés qui fixeront le nombre d'admissions en 2e année. «Cela se fera en fonction des besoins territoriaux et des possibilités d'accueil des étudiants selon les UFR», indique Sébastien Villard, vice-président de l'ANEMF (Association nationale des étudiants en médecine de France), chargé des études médicales.

Dès la rentrée de 2020, les études de santé deviendront les études MMOP, comprenant comme par le passé la médecine, la maïeutique, l'odontologie et la pharmacie. Il y aura deux modalités d'accès pour ces filières. Il sera possible aux étudiants de postuler sur le «portail santé» via Parcoursup. Cette voie remplace intégralement la Paces. «Le programme sera composé de santé, mais aussi d'anglais et de projets professionnels», ajoute Sébastien Villard. En validant 60 crédits ECTS cette année-là, les étudiants pourront accéder à l'examen d'admission de 2e année. Les étudiants issus de première année de licence de droit, chimie ou encore mathématiques pourront aussi avoir accès aux études MMOP, uniquement si leur cursus propose une «mineure santé». Là encore, ils devront valider 60 crédits ECTS en un an et toutes les unités d'enseignement de la «mineure santé» de la licence pour passer l'examen d'admission.

Leur année devra être validée en première session avec plus de 12 de moyenne. Aucun redoublement ne sera possible pour les étudiants du portail santé. «Mais ils pourront faire une passerelle vers une licence à mineure santé et retenter leur chance en L2 ou L3» [...]. L'idée du concours pour accéder à la 2e année n'est pas supprimée pour autant: «Il n'y a que des QCM avec la Paces. Avec la réforme, le but est de diversifier les exercices, avec des oraux et des épreuves de rédaction». [...]

Actu | IEP

«Sciences Po Lille intègre Parcoursup», LE FIGARO, publié le 27/09/2019.

https://etudiant.lefigaro.fr/article/sciences-po-lille-integre-parcoursup_800df12e-e13f-11e9-92fa-206a0a76798b/

« Chaque année, ils sont plus de 10 000 candidats à tenter leur chance au concours commun à sept Sciences Po de région: Lille, Rennes, Lyon, Aix-en-Provence, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse. En 2020, pour la première fois, ils devront d'abord s'inscrire sur Parcoursup pour pouvoir plancher sur les trois épreuves du concours: histoire, questions contemporaines et langue vivante. Pour respecter les délais de la plateforme, le concours 2020, qui s'adresse toujours aux bacheliers de l'année en cours et à ceux de l'année précédente, sera organisé le 18 avril prochain, et non à la fin du mois de mai comme cela était le cas jusqu'alors.

«À l'inverse de Sciences Po Paris et de Sciences Po Bordeaux, qui les ont supprimées, maintenir les épreuves écrites nous a semblé être la façon la plus juste d'effectuer cette sélection, ne serait-ce que parce qu'elles sont anonymes», justifie Pierre Mathiot, directeur de Sciences Po Lille. À cet argument s'ajoute l'impératif du calendrier serré de Parcoursup, incompatible, selon Pierre Mathiot, avec une étude approfondie des différents dossiers de candidature suivie d'oraux d'admission. Pas question pour autant de ne rien changer aux modalités de sélection. Le concours commun évolue en deux temps pour mieux s'appuyer sur la réforme du baccalauréat, elle-même fondée sur le rapport remis à Jean-Michel Blanquer par Pierre Mathiot en janvier 2018. Dès 2020, la traditionnelle dissertation d'histoire sera remplacée par une analyse de document, fidèle à celle qui est déjà proposée aux lycéens en mineure histoire lors du bac d'histoire-géographie. [...]

À partir de 2021, le programme d'histoire à réviser reprendra même l'intitulé du programme de terminale: «Les relations entre les puissances et l'opposition des modèles politiques des années 1930 à nos jours». Ce n'est d'ailleurs qu'en 2021, année où les premiers élèves concernés par la réforme du lycée passeront leur baccalauréat, que la mue du concours commun aboutira. Dès lors, trois notes du baccalauréat seront prises en compte dans la moyenne du concours. Il s'agit de celles des deux épreuves de spécialité, complétées par une note de langue, différente de celle choisie pour les épreuves écrites du concours.»

Actu | Budget

«L'enseignement supérieur et la recherche gagnent 500 millions de plus», **EDUCPROS**, publié le 26/09/2019.

<https://www.letudiant.fr/educpros/actualite/plf-2020-dernier-budget-avant-loi-de-programmation-de-la-recherche-lppr.html>

« Un demi-milliard de crédits en plus pour le MESRI en 2020 mais l'essentiel est ailleurs. Le projet de loi de finances (PLF) 2020 de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation prévoit une augmentation des crédits de 500 millions d'euros à 25,45 milliards : 25,3 milliards de crédits de paiement auxquels s'ajouteront 140 millions de recettes de la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) versés directement aux universités et écoles et aux CROUS.

"Ce n'est pas une hausse insignifiante, elle prolonge la hausse des crédits engagée depuis 2017", explique le cabinet de la ministre Frédérique Vidal qui met en avant les 1,7 milliard d'€ supplémentaires octroyés à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation depuis 2017. "Le MESRI constitue le 4e budget de l'Etat après l'Education nationale, les Armées et la transition écologique et solidaire". [...]

Première priorité de cette hausse des crédits, le PLF 2020 prévoit de consacrer 43 millions d'€ de plus qu'en 2018 pour financer le plan Etudiants : l'enveloppe consacrée aux financements de l'augmentation des capacités d'accueil dans les filières en tension (nouvelles places en IUT notamment) et la mise en place des parcours d'accompagnement "Oui si" passera ainsi à 142,5 millions d'€. 50 millions d'€ sont également budgétés dans le cadre du « dialogue stratégique de gestion » généralisé en 2019-2020 à 70 universités et 10 écoles de plus de 2.500 étudiants.

Le "dialogue" portera sur la trajectoire salariale et financière des établissements. Dans cette enveloppe, 15 millions seront dédiés aux projets stratégiques des établissements. Pour améliorer les conditions de vie des étudiants, le gouvernement prévoit de consacrer 67 millions d'euros de plus en 2020 par rapport à 2019, essentiellement dédiés aux bourses sur critères sociaux (60 millions dont 46 millions pour financer les bourses revalorisées de 1,1% à la rentrée 2019-2020). [...]

Actu | Écoles d'ingénieur

«Le concours Puissance Alpha offre de nouvelles voies d'admission aux bac+1 et bac+2», **L'ÉTUDIANT**, publié le 25/09/2019.

<https://www.letudiant.fr/etudes/ecole-ingenieur/le-concours-puissance-alpha-offre-de-nouvelles-voies-d-admissions-bac-1-et-bac-2.html>

« Le concours d'entrée regroupant 16 écoles d'ingénieurs, qui était jusque-là postbac, a décidé de lancer trois nouvelles voies d'admission s'adressant aux étudiants en rentrée décalée, aux bac+1 et bac+2 CPGE. Une façon de prendre en compte les nouvelles pratiques des élèves en matière de construction de parcours. [...]

La première voie, baptisée concours "rentrée décalée" s'adresse aux bacheliers S, STI2D, STL, et ES option maths (selon les écoles). Cette filière est bien adaptée si vous n'avez pas trouvé une voie qui correspond à votre profil en septembre ou si vous souhaitez vous réorienter au cours de la première année d'études sans perdre une année scolaire. Vous pouvez candidater en ligne sur le site de Puissance Alpha de novembre à février prochain, pour viser une rentrée entre janvier et mars 2020. Dix écoles d'ingénieurs sont concernées dont l'EBI, 3iL, Efrei Paris ou l'ESEO, avec 267 places.

La deuxième voie, le concours bac+1, est ouvert aux candidats ayant validé une première année en CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles), BTS, DUT, licence scientifique, école d'ingénieurs, PACES (première année commune aux études de santé)... Parfait si vous souhaitez vous réorienter après une première année validée d'études scientifiques. Les candidatures seront ouvertes de janvier à juin 2020 pour 269 places dans 12 écoles faisant partie de Puissance Alpha.

Enfin, la troisième voie, le concours CPGE, intéressera les étudiants en cours de validation d'une deuxième année de classe préparatoire scientifique en filières MP, PC, PSI. [...]

Ces trois nouvelles filières d'admission vous offriront la possibilité d'effectuer une inscription dans un guichet unique, à un coût équivalent au concours postbac (120 euros pour les bac S (...)). [...]

Cette année, vous avez été plus de 10.000 à poster un vœu sur Parcoursup au titre de Puissance Alpha, soit une augmentation de 54% en deux ans. Sur ce total, un peu moins 3.000 candidats ont été intégrés dans l'une des 16 écoles d'ingénieurs de Puissance Alpha, soit une progression de 23% par rapport à 2017.»

Actualités de l'Enseignement 1^{ère} & 2^{ème}

Actu | Enseignement français à l'étranger

«Développer l'enseignement français à l'étranger : les mesures», FRANCE DIPLOMATIE, publié le 03/10/2019.

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/francophonie-et-langue-francaise/actualites-et-evenements-lies-a-la-francophonie-et-a-la-langue-francaise/actualites-et-evenements-2019-lies-a-la-francophonie-et-a-la-langue-francaise/article/developper-l-enseignement-francais-a-l-etranger-les-mesures-3-10-19>

« Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et Jean-Baptiste Lemoine, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, ont présenté le 3 octobre 2019 au Quai d'Orsay les mesures visant à développer l'enseignement français à l'étranger.

Le 20 mars 2018, le président de la République Emmanuel Macron a présenté à l'Institut de France la stratégie pour la langue française et le plurilinguisme. Parmi les ambitions françaises, il a fixé l'objectif d'un doublement du nombre d'élèves des écoles d'enseignement français à l'étranger à l'horizon 2030.

Actuellement, 522 établissements d'enseignement français à l'étranger scolarisent 370 000 élèves dans 139 pays. 35 % des élèves sont des Français résidant à l'étranger et 65 % sont des élèves étrangers dont les familles ont fait le choix d'une éducation française pour leurs enfants.

Ce vaste réseau participe au rayonnement de la France à l'international. Il témoigne également de l'excellence pédagogique à la française.

Les ministères de l'Europe et des Affaires étrangères et de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ont travaillé en concertation avec l'ensemble des acteurs parties prenantes pour proposer des mesures permettant de répondre à l'ambition annoncée de doublement du nombre d'élèves et d'une qualité renforcée des enseignements.

Le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger en quatre axes

- Renforcer l'attractivité de l'offre pédagogique et éducative ;
- Développer le réseau actuel et accompagner la création de nouvelles écoles ;
- Mieux associer les familles à la vie des établissements ;
- Mieux accompagner le réseau au service de notre diplomatie.

[...]»

Télécharger le dossier de presse :

https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/developper_l_enseignement_francais_a_l_etranger_-_dossier_de_presse_cle02ed67.pdf

Revoir la conférence de presse :

<https://youtu.be/WuBzkXMDj4c>



Actu | Études et statistiques

«Cedre 2007-2013-2018. Sciences en fin de collège : des résultats en baisse», DEPP, publié 09/2019.

<https://www.education.gouv.fr/cid144680/cedre-2007-2013-2018.-sciences-en-fin-de-college-des-resultats-en-baisse.html>

« Les performances en sciences des élèves de troisième sont en baisse en 2018 alors qu'elles étaient restées stables entre 2007 et 2013. Contrairement aux évaluations de 2007 et de 2013, celle de 2018 ne montre plus d'écart de score significatif entre les filles et les garçons. Si les écarts de performances restent liés au profil social des élèves, la baisse concerne aussi bien les élèves des collèges les plus favorisés que ceux des collèges les moins favorisés.

Comme cela avait été observé lors des évaluations précédentes, les élèves savent mettre en œuvre un protocole expérimental, mais éprouvent plus de difficultés lorsque les gestes manipulateurs demandent plus de précision.

Enfin, les élèves déclarent comprendre l'intérêt des sciences et plus de la moitié d'entre eux sont satisfaits de leur niveau dans cette discipline même s'ils y consacrent peu de temps de travail personnel. »

Articles thématiques

Actu | Concours – Égalité filles-garçons

«Lancement du concours « L'avenir s' imagine ! »», ONISEP OCCITANIE, publié le 03/10/2019.

<http://www.adresse-url.fr>

« « L'avenir s' imagine ! », le serious game réalisé par l'Onisep Occitanie et ses partenaires, sensibilise les jeunes aux enjeux des évolutions scientifiques, technologiques, environnementales et sociales sur le monde professionnel et les invite à découvrir des métiers. Il leur permet aussi d'aborder la question de l'égalité femmes/hommes.

Claudie Haigneré, première femme française astronaute est la marraine de la 16e édition qui a pour thème : « Se déplacer dans les airs et l'univers en 2040 ».

« L'avenir s' imagine ! » permet d'explorer les métiers de façon ludique et originale. Les jeunes peuvent participer à ce jeu avec leur classe ou à titre individuel. « L'avenir s' imagine ! » prend la forme de six enquêtes métiers. L'histoire se situe en 2040, sur la planète Xi, dont les habitants vont aider leurs amis terriens à mettre en place des échanges aériens et spatiaux respectueux de l'environnement en découvrant les métiers nécessaires à cette démarche. Après avoir joué et testé leurs connaissances sur les métiers via des QCM et des quiz, visionné des vidéos interactives, les élèves peuvent participer au concours : il s'agit d'inventer, sous forme de vidéo, de diaporama, de blog ou de texte, un métier réel ou imaginaire qu'ils pourront exercer dans 20 ans dans une société égalitaire entre les femmes et les hommes.

« L'avenir s' imagine ! » propose des mini-jeux (QCM, Vrai ou Faux, jeu de légende d'images) et des vidéos adaptés aux moins de 15 ans (écoliers, collégiens) et plus de 15 ans (lycéens, apprentis, jeunes en situation de décrochage scolaire). Au collège et au lycée, « L'avenir s' imagine ! » peut s'utiliser dans le cadre du parcours Avenir, de découverte des métiers, des formations, du monde économique et professionnel. Un livret pédagogique est à disposition des équipes éducatives sur www.lavenirsimagine.com. L'exploitation en classe permet d'aborder avec les élèves la relation métier/formation, l'évolution des métiers, leur représentation sexuée... Elle permet aussi de développer l'autonomie des élèves dans leur recherche d'informations. Il s'agit également de faire appel à l'imagination et aux aspirations de chacun sur son avenir pour inventer un métier.

Les élèves ont jusqu'au 30 avril 2020 pour envoyer leur production. Date à partir de laquelle, le jury, composé des représentants des partenaires du jeu, élira les meilleurs projets parmi les groupes et les candidats individuels en fonction de la description du métier, de la dimension égalité femme-homme, de la projection dans 20 ans, de l'originalité, tant sur le fond que sur la forme.

En jeu, pour les gagnants : un drone vidéo, un casque audio Bluetooth, un appareil Polaroid, une enceinte Bluetooth, une caméra 360°, une caméra embarquée, un bloc-notes connecté et des cartes-cadeaux.»

Vie étudiante

Actu | Villes étudiantes

«Le classement des villes étudiantes 2019-2020 consacre Toulouse», EDUCPROS, publié le 23/09/2019.

<https://www.letudiant.fr/educpros/actualite/le-classement-des-villes-etudiantes-2019-2020-consacre-toulouse.html>

« Quelles sont les villes françaises où il fait bon étudier? Comme chaque année, nous publions notre classement annuel des villes étudiantes, millésime 2019-2020, basé sur 44 unités urbaines comprenant plus de 8000 étudiants. Cette année, c'est Toulouse qui prend la première place devant Lyon alors que l'an dernier, ces deux villes étaient premières ex-aequo. Les trois villes suivantes, Montpellier, Rennes et Grenoble, ne bougent pas tandis que Nantes (cinquième) grimpe d'une place, et que Strasbourg gagne deux places. Signalons l'arrivée d'Angers dans le top 10. [...]

Rang 2019	Évol. /2018	Ville	Critères					Total
		<small>Cocher jusqu'à 3 villes et comparez les. Pour en savoir plus sur une ville, cliquez dessus.</small>	1	2	3	4	5	
1	=	<input type="checkbox"/> Toulouse	23	23	23	20	27	116
2	↓	<input type="checkbox"/> Lyon	23	24	25	15	27	114
3	=	<input type="checkbox"/> Montpellier	23	23	22	25	20	113
4	=	<input type="checkbox"/> Rennes	23	26	21	15	25	110
5	=	<input type="checkbox"/> Grenoble	22	20	21	23	21	107
5	↑	<input type="checkbox"/> Nantes	22	22	20	16	27	107
7	↑	<input type="checkbox"/> Strasbourg	24	24	24	15	19	106
8	=	<input type="checkbox"/> Paris	27	20	22	11	25	105
9	↓	<input type="checkbox"/> Bordeaux	22	21	21	14	26	104
10	↑	<input type="checkbox"/> Angers	20	27	22	17	17	103

Le trio gagnant, comme d'ailleurs le top 10 de ce classement reflète bien la présence dans ces agglomérations d'une grande diversité de formations, d'universités et de grandes écoles d'ingénieurs et de commerce. La formation, l'un des cinq grands critères de notre classement, regroupe en effet la densité de l'offre de formations dans la ville, le taux de réussite en licence et l'offre en prépas et grandes écoles.

Le classement des villes étudiantes pris uniquement sous le prisme du critère des formations fait apparaître Angers en tête, suivie de Rennes, Lyon et Strasbourg. Toutes ces villes font d'ailleurs partie du top 10. [...]

De même, nous évaluons l'attractivité d'une ville étudiante avec l'évolution du nombre d'étudiants sur 10 ans et la part d'étudiants en 3e cycle et en Erasmus. Ces données sont fournies principalement par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Dans ce critère, on retrouve la plupart des villes du top 10, avec Paris et Strasbourg aux deux premières places.»

«Marseille séduit toujours plus les étudiants étrangers», LA PROVENCE, publié le 18/09/2019.

<https://www.laprovence.com/article/economie/5679035/marseille-seduit-toujours-plus-les-etudiants-etrangers.html>

« Vous avez fait un très bon choix". C'est en ces termes que Thierry Paul, le vice-président d'Aix-Marseille Université a accueilli les nouveaux étudiants internationaux. À l'occasion d'une réception organisée dans les locaux de la faculté Saint-Charles à Marseille, il a pointé les atouts d'Amu dont la réputation d'excellence n'est plus à faire. [...]

Dans un souci de s'ouvrir vers l'international, Thierry Paul a aussi rappelé les liens privilégiés qu'Aix-Marseille Université entretient avec les pays du pourtour méditerranéen. "Depuis cet été, l'université est devenue membre fondateur de l'université franco-tunisienne." [...]

Elle serait même la première université de France choisie par les étudiants internationaux extracommunautaires. Pour preuve, sur les dizaines de milliers de demandes qui arrivent tous les ans, un peu plus de 9 000 étudiants sont retenus. De plus, Aix-Marseille Université est la deuxième université de France la plus demandée sur Parcoursup.

Outre l'offre de formation et de recherche proposée et des frais d'inscription qui n'ont pas été revus à la hausse pour les étudiants internationaux extracommunautaires comme le demandait le gouvernement, c'est aussi le cadre de vie qui est plébiscité par les nouveaux étudiants. Saskia a fait le choix de s'installer à Marseille. Venue d'Allemagne, la jeune femme suit des cours de "psycho" depuis 5 ans. "Je ne regrette pas même si au départ, le soleil et la mer ont pesé dans la balance." [...]